

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 mars 2013

---

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N<sup>o</sup> 847)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N<sup>os</sup> 2614 à 2623

présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 15, après la première occurrence du mot :

« économique »,

insérer les mots :

« , s'il est justifié au regard de l'article L. 1233-3 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2614	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2615	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2616	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2617	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2618	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2619	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2620	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2621	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2622	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2623	de	M.	André CHASSAIGNE